



Bulletin Municipal d'Information



N°3 - Juillet 2015

www.montesquieu-des-alberes.fr

Montesquieu-des-Albères en fleurs



Le mot du maire
P. 2 - 3

NAP
P.3

Les Calèches du Delta
Championne de VTT
Propriétaires de ruines
P. 4

Investissements et travaux
Un travail de mémoire
P. 5

Exécution du budget
P. 6 - 7

Photos Cérémonies
P. 8

Libre expression
Que faire dans les Albères
Les pistes des Albères
Repas froids de la cantine
P.9

La piste DFCI
Révision générale du POS
P.10

Photos fêtes
P.11 - 12 - 13

Calendrier festivités
Appel aux artistes
Bientôt 16 ans !
P. 14

CCACVI
Campagne grêle
P.15

Nuisances sonores
Zone économique
Fermeture d'une classe
Erratum
P.16

Chères Montesquivaines, chers Montesquivains,

Nous venons de connaître 14 mois de procédures judiciaires.

Le 5 juin dernier, le Conseil d'Etat, la plus haute juridiction administrative de notre pays, a confirmé le jugement du Tribunal Administratif de Montpellier, rendu le 24 juin 2014, qui avait rejeté les protestations de Cyrille de Foucher et ses colistiers.

Tous les griefs avancés par l'équipe d'opposition ont été rejetés. La requête de la liste adverse portait sur :

1. l'annulation des opérations électorales dont le détail était le suivant :

- les bulletins de vote de la liste PONS, non conformes, devaient être déclarés "nuls",
- un tract aurait été diffusé tardivement avant les élections,
- une invitation à une réunion publique reprenait des couleurs interdites,
- des travaux se seraient multipliés pendant la période pré-électorale,
- des subventions exceptionnelles auraient été attribuées pendant la période pré-électorale à l'école et à des associations,
- de nombreuses irrégularités de signatures de plusieurs électeurs auraient été constatées.

2. la demande d'inversion du résultat des élections en sa faveur,

3. la condamnation aux dépens (remboursement de leurs frais de procédure et d'avocat).

En notre qualité de défendeurs, nous avons demandé :

- A. le rejet de l'ensemble des griefs de la liste d'opposition, preuves à l'appui,
- B. la révision de la décision du Tribunal d'annuler le suffrage figurant au n°297 de la liste d'émargement,
- C. le remboursement des dépens.

Précision utile pour le point B : cet électeur, qui a voté et donc signé la liste d'émargement le jour du scrutin, a été salué dans le bureau de vote par plusieurs membres de l'opposition et a conversé avec eux. Je précise même que l'une des colistières de l'opposition a ramassé la carte de cet électeur qui était tombée au sol et la lui a aussitôt remise. Les candidats de l'opposition ont sans doute "oublié" ces faits.

S'agissant d'un recours incident, le juge n'est pas à même de le recevoir en matière électorale, et il n'est donc pas de sa compétence de revenir sur cette décision.

Nous n'avons malheureusement pas obtenu la condamnation aux dépens de la partie adverse : c'est une demande très rarement accordée en Conseil d'Etat. Nous paierons donc nos avocats sur nos deniers personnels, avec l'aide de quelques amis. Que chacun juge !

A celles et ceux qui, à longueur de tribunes, de réseaux sociaux, de tracts, d'affiches, veulent manier la désinformation et ont pour habitude de faire des amalgames et de distiller le doute sur notre honorabilité, je veux rappeler que **la légitimité de notre élection a été réaffirmée** par la plus haute juridiction administrative de la République.

Le jugement en notre faveur devrait clore cette affaire.

Pour ce qui est du budget de la commune, sa gestion est soigneusement examinée et très régulièrement suivie par le Trésorier Général. Aucun rapport défavorable ou rappel à l'ordre n'a jamais remis en question notre gestion et je m'en réjouis.

Les projets accomplis, les travaux effectués depuis 2008 n'ont pu l'être que grâce à la maîtrise des budgets accompagnée d'une saine gestion des deniers publics qui nous sont confiés.

L'opposition tente de déstabiliser, de diviser les Montesquivains en répandant la suspicion pour semer le doute dans les esprits, en prétendant que notre silence est une preuve : "qui ne dit mot consent !", disent-ils.

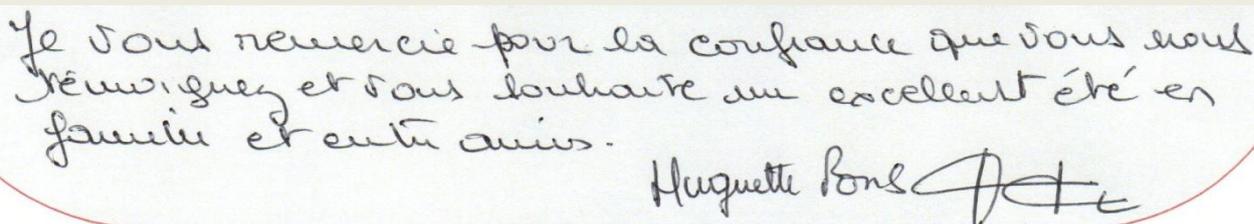
Dans ce climat polémique, consternant, malsain, et qui dure depuis plus de 6 ans, nous répondons par ces 2 maximes :

"Le silence est le plus grand des mépris" et

"La sérénité est un vain mot pour ceux qui s'affairent à blasphémer".

Face à l'immobilisme, à l'attentisme, au repli sur soi, au dénigrement systématique, la municipalité a fait le choix de l'action en équipe et de la détermination.

Mon vœu le plus cher porte sur le retour à la sérénité dans notre beau village.



Je vous remercie pour la confiance que vous nous témoignez et vous souhaite un excellent été en famille et entre amis.

Huguette Bonel

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Afin de respecter les exigences de la loi relative aux NAP et d'offrir aux enfants des activités diversifiées, les élus de la CCACVI, EPCI en charge de cette compétence se sont prononcés pour 2 fois 1h30 par semaine : les lundis et jeudis ou les mardis et vendredis.

Cette proposition a été soumise au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Ce dernier vient d'informer la Communauté de Communes de sa décision optant pour 3 fois 1h/semaine.

Les Calèches du Delta

Des passionnés d'attelage, français et espagnols, ont parcouru près de 900 km chacun pour ouvrir une route équestre entre 2 parcs naturels jumelés : le parc de Camargue et le parc de Doñana dans le sud de l'Espagne.

Leur voyage les a amenés, avec l'aide de Jean-Michel Justafré, au Can de Loste pour notre plus grand plaisir. Les enfants ont pu faire des tours de calèches et tirer à l'arc.

Leur rencontre a eu lieu, comme prévu, au Delta de l'Ebre, à Amposta, le 5 juin 2015.

Ils nous ont fait partager des photos de paysages magnifiques tout au long de leur périple. Il est possible de les revoir sur leur blog <http://la-caleche-du-delta.blog4ever.com>

Une championne de VTT à Montesquieu !

Nous souhaitons un très bon anniversaire à Viktoria Gimenez qui fête ses 18 ans ce mois-ci !

Rappelons que cette championne de VTT a offert son trophée à la municipalité en remerciement de l'aide apportée. Celui-ci sera mis à l'honneur dans la nouvelle mairie.

Viktoria et sa famille se sont installés à Montesquieu pour profiter du relief, idéal pour pratiquer leur passion commune, le VTT. Le club Mountain bike des Anglades a su repérer les capacités de Viktoria : Championne régionale en 2012, Championne de France, 1ère fille sur 400 participants à Sant Andreu de la Barca, puis Championne du monde.

Sa jeune sœur Nastasia présente elle aussi des capacités prometteuses : 3ème dans la catégorie femme et 6ème au scratch féminin.

Nous sommes fiers que cette famille sportive se soit installée à Montesquieu et l'en remercions !

Responsabilité des propriétaires de ruines et/ou de puits

L'effondrement d'une maison au cœur du vieux village et la mort d'un chien par noyade au fond d'un puits nous conduisent à rappeler l'article 1386 du Code civil qui énonce : «le propriétaire d'un bâtiment est responsable du dommage causé par sa ruine, lorsqu'elle est arrivée par une suite du défaut d'entretien ou par le vice de sa construction».

La jurisprudence a toujours fait jouer la responsabilité du fait de la ruine d'un bâtiment que la construction soit élevée sur le sol ou bien qu'elle soit souterraine et notamment un puits (CA Limoges, 25 novembre 1993). La sécurisation d'un immeuble tombant en ruine ou étant dangereux par nature ou par destination de l'état de ruine relève en tout état de cause soit des obligations d'entretien spécifiques de l'immeuble soit des diligences de bon père de famille dont la carence ou l'insuffisance engage la responsabilité du propriétaire sur les fondements des articles 1382, 1383 ou 1984 du code civil.

Ces obligations d'entretien concernent également les terrains agricoles et/ou en friche.

Investissements et travaux

- ✚ La nouvelle mairie va être achevée : le mobilier est en cours de livraison ou de pose. Son coût prévisionnel a été respecté, 590.000 € TTC. Elle ne sera cependant ouverte au public que lorsque l'espace autour du bâtiment sera terminé (place publique, plantations, éclairage. Il n'a pas été possible de mener les 2 chantiers de front (gravats, camions, décaissements à réaliser). Il est possible de la visiter ! Sabine BEDEL, à l'accueil de la mairie, pourra fixer une date et un élu se chargera de la visite. Nous pouvons d'ores et déjà nous préparer pour l'inauguration !
- ✚ Divers travaux d'entretien de voirie, si possible avant l'été, en fonction des disponibilités des entreprises : impasse des Chardonnerets, chemin du Garrigas, emplois partiels sur une dizaine de voies
- ✚ Les toilettes filles de l'école seront reconstruites au mois de juillet
- ✚ Les plantations concourant à l'attractivité du village viennent d'être faites, sous la responsabilité de Marie-Agnès LANOY, maire-adjointe
- ✚ Implantation de signalisation routière de limitation de vitesse avenue de la Mer, en collaboration avec la Communauté de communes
- ✚ Sécurisation de la partie basse de la rue Longue, avant le garage Mas, par la création d'un ralentissement (chicanes, panneaux)
- ✚ Remplacement des panneaux d'affichage municipal dans la rue des Remparts, au Mas Santraille et aux Trompettes Hautes
- ✚ Remplacement des filets du terrain de tennis et de l'agora espace
- ✚ La partie située au fond de la mezzanine de la salle Jean Thubert a été fermée (c'était une obligation imposée par la commission départementale de sécurité pour pouvoir y entreposer du matériel)
- ✚ Les stores du foyer, en très mauvais état, seront remplacés

Un travail de mémoire

"La commémoration du centenaire du début de la Grande Guerre, en novembre dernier, m'a fait prendre conscience qu'il pourrait être intéressant d'effectuer un travail de mémoire sur la vie de Montesquieu au 20ème siècle par le biais de la photographie, en y associant l'ensemble de la population.

Les thèmes retenus pourraient être les vendanges, les différentes fêtes, les figures de la localité etc... Autant de témoignages qui attestent de la vie sociale, locale et du temps qui passe.

Dans cette perspective, une collecte de documents relatifs à l'histoire du village pourrait être organisée. Ces derniers seraient numérisés et conservés au musée.

Si vous êtes intéressés et que vous avez ce genre de documents en votre possession, n'hésitez pas à me contacter au 06.88.92.62.96."

Guillaume MAS

Exécution du budget

Les tableaux ci-dessous représentent la situation du budget de la commune de Montesquieu à fin juin. Ils intègrent donc les dépenses payées et les recettes encaissées à cette date.

Dépenses de fonctionnement

DEPENSES 2014	PREVU 2015	DEPENSES AU 30 JUIN	LIBELLES
754323	928051	387951	dépenses de l'exercice (selon le détail ci-dessous)
236061	244100	140631	Charges à caractère général (eau, électricité, carburants, assurances, maintenance, entretien, réceptions, fêtes nationales, honoraires divers, transports, téléphone, frais postaux, imprimés, publications...)
391037	389000	192146	Charges de personnel
2351	2351	2351	Atténuation de produits (participation gestion médiathèque)
100511	106300	35877	Autres charges de gestion (cotisations SDIS, SIVU, intervenants école, associations, indemnités élus, CCAS)
23411	26300	16946	Charges financières (intérêts des emprunts de la commune)
952	80000	0	Charges exceptionnelles
0	80000	0	Dépenses imprévues de fonctionnement

Recettes de fonctionnement

RECETTES 2014	PREVU 2015	RECETTES AU 30 JUIN	LIBELLES
1026363	995976	370078	recettes de l'exercice (selon le détail ci-dessous)
2906	3000	4769	Atténuations de charges (rbt CLAE, indemnités journalières)
10416	10200	1399	Produits des services, du domaine et ventes diverses
715992	720700	286800	Impôts et taxes (perçues par douzièmes)
275025	242504	67710	Dotations et participations (Etat : perçues mensuellement)
21987	19535	7315	Autres produits de gestion (loyers, encombrants)
37	37	29	Produits financiers
0	0	2056	Autres produits exceptionnels (remboursement sinistre)

Dépenses d'investissement

PREVU 2015	DEPENSES AU 30 JUIN	LIBELLES
1242716	340968	DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (selon le détail ci-dessous)
80196	55103	Emprunts et dettes assimilées (paiement capital des annuités d'emprunt)
58900	0	Dépenses imprévues
27000	3868	Immobilisations incorporelles (frais numérisation urbanisme, études, logiciels,...)
37250	22746	Immobilisations corporelles (réseaux de voirie, installations de voirie, matériel ateliers)
53500	9548	travaux divers sur bâtiments communaux
255620	0	création de la piste PPRIF
19000	10559	Restauration église ST SATURNIN
370000	219430	aménagements du Couloumer (toutes les factures relatives à la nouvelle mairie)
28750	15250	Mobilier nouvelle mairie (banques accueil, bureaux, rayonnages mobiles, armoire forte)
3000	504	clim
3000	0	aire de jeux des Agouillous ?
101500	0	aménagements urbains 2015 (sécurisation rue longue, impasse du Cormier, divers voirie)
200000	3960	espace public nouvelle mairie (montant revu : 160000 € environ TTC)
5000	0	mise en accessibilité (accessibilité bâtiments aux personnes handicapées)

Recettes d'investissement

PREVU 2015	RECETTES AU 30 JUIN	LIBELLES
1011269	455416	Total opérations de l'exercice (selon le détail ci-dessous)
55700	19022	Dotations, fonds divers et réserves (fonds compensation TVA, taxe d'aménagement)
4000	0	Amendes de police
85203	20028	Subventions (Etat, Conseil Départemental, sénateur, député, CDC)
450000	0	Emprunt auprès des Etablissements de crédit (construction nouvelle mairie)
416366	416366	Virement de la section de fonctionnement (excédent du budget de fonctionnement)

La Trésorerie publique vérifie toutes les factures, ainsi que les fonds dont dispose la commune sur son compte. Si tout est correct, la Trésorerie règle le fournisseur ou le prestataire de services.

A la fin de l'année, le compte administratif, en mairie, et le compte de gestion tenu par Monsieur le trésorier doivent s'ajuster au centime près ce qui est le cas tous les ans pour la commune de Montesquieu-des-Albères.

Dans le cas contraire, les documents budgétaires font l'objet d'un recours par la Préfecture. Depuis 2008, cela ne s'est jamais produit.

Cérémonies / 1er Semestre 2015



Cérémonie des Voeux
10 janvier 2015



Repas des aînés
25 janvier 2015



Inauguration THT
20 février 2015



Cérémonie
8 mai 2015



Cérémonie du 18 juin 2015

Libre expression des élus de l'opposition

Cette rubrique n'est pas une obligation mais une volonté du Conseil Municipal de laisser la parole à tous les conseillers dans un souci de démocratie et de transparence

Comme pour la parution du bulletin municipal de janvier dernier, nous avons demandé aux élus de l'opposition de nous transmettre leur texte à insérer.

A la lecture de leur écrit, nous avons constaté une tirade de médisances, de calomnies à notre égard et de contre-vérités.

En conséquence, comme nous l'autorisent les textes, nous avons décidé de ne pas le publier.

Que faire dans les Albères ?

Une nouvelle gazette a vu le jour !

Les communes de Laroque des Albères, Montesquieu-des-Albères, Palau del Vidre, Saint-André, Saint Génis des Fontaines, Sorède et Villelongue dels Monts se sont associées pour créer une revue afin de promouvoir la qualité de notre cadre de vie sur le territoire dynamique et authentique que sont les Albères.

Outre son caractère informatif, cette gazette a également un enjeu économique dont vous pouvez être les acteurs avec les gîtes, chambres d'hôtes, artisanat, commerces...

Cette gazette bimestrielle est proposée gratuitement dans différents points info, tels que l'accueil de la mairie, la salle Jean Thubert, la médiathèque, les panneaux d'affichage... ainsi que dans toutes communes concernées et alentour (se renseigner auprès des Offices de Tourisme).

Les pistes des Albères

A la demande de la commune, le SIVU des Albères a engagé les travaux de réhabilitation de la piste allant des 13 Vents au Col Llinas. Ceux-ci sont terminés.

La commune participe à ces travaux à hauteur de 20% comme l'impose la réglementation. Les règles de circulation seront prochainement définies afin que tous, piétons et véhicules motorisés, puissent cohabiter et que l'état de cette piste soit préservée le plus possible.

Les repas froids de la cantine

La restauration scolaire répond à une double exigence : maintenir la qualité nutritionnelle des repas et mieux informer les parents, notamment sur les questions liées à la sécurité alimentaire. Il faut veiller aux règles d'hygiène et de sécurité.

Dans le cadre des repas froids servis lors de sorties scolaires, aucune denrée périssable nécessitant un respect de la chaîne du froid n'est donc proposée aux enfants.

L'UDSIS veille au respect de ces prescriptions. Toute modification des repas servis peut engager la responsabilité du directeur(trice) d'école, ainsi que celle du maire de la commune.

La piste DFCI : une sécurité pour tous !

Pour mémoire, la piste DFCI qui doit permettre, en cas d'incendie de forêt, l'évacuation de tout le secteur Della la Fount / Albères et Mas d'en Blay sans emprunter le pont "Aqui Astembé", a été imposée à la commune par arrêté du Préfet en octobre 2007. Il est rappelé au passage qu'à cette date, la composition du Conseil municipal était très différente de celle d'aujourd'hui à une exception près.

Depuis 2008, l'ancienne équipe municipale a tout mis en œuvre pour que cette piste se réalise malgré toutes les contraintes administratives et les réticences des propriétaires concernés par le tracé.

Aujourd'hui, tous ces efforts sont sur le point de se finaliser. Tout d'abord, la procédure d'expropriation, rendue inévitable par le refus de la majorité des propriétaires de signer une convention de passage amiable, est bien avancée. Elle se déroule sous le contrôle de Madame la Préfète et sous l'égide du Juge de l'expropriation.

En parallèle, la pression auprès du SIVU des Albères est maintenue pour qu'enfin une injustice soit réparée. Cette piste est similaire à celle réalisée récemment à Laroque-des-Albères sous maîtrise d'ouvrage du SIVU des Albères afin de désenclaver l'urbanisation du domaine des Albères. C'est pourquoi, un courrier a été adressé le 2 juin dernier pour demander à M. le Président dudit SIVU d'inscrire notre piste DFCI sur leur budget conformément aux engagements pris lors du comité syndical du SIVU en date du 15 octobre 2014.

La volonté de voir aboutir ce programme est intacte malgré les embuches et l'objectif demeure la justice fiscale pour les montesquivains.

Révision générale du Plan d'Occupation des Sols pour le passage au Plan Local d'Urbanisme

Suite à la délibération du Conseil municipal n° 07-19.03.2015, la population est invitée à participer à l'élaboration du projet de révision du document d'urbanisme. D'ores et déjà, dans le but de prendre en compte le plus tôt possible vos attentes et vos réflexions, un registre est à votre disposition en mairie, et les études seront également mises à disposition au fur et à mesure de leur évolution tout au long de la procédure conformément à la réglementation en vigueur.

Pour toute information complémentaire à la procédure, il est possible de consulter le site.
http://www.collectivites-locales.gouv.fr/documents-durbanisme-et-regles-generales-durbanisme#_RefHeading_112_1390438360

Festivités / 1er semestre 2015



Carnaval 28/02/2015



Tombola des Eco'liés
07/03/2015



Guignol au pays des Schtroumpfs
21/04/2015



Bunyetes
28/03/2015





Les Calèches du Delta
au Can de Loste
12/05/2015



Open d'Echecs
08/03/2015



Ballade en Terre d'Artistes
16 et 17/05/2015



Conférences de Jean Villanova
organisées par l'association
Défense, Recherche, Mise en valeur du Patrimoine Catala





Fête du Terroir
6 et 7 juin 2015



Fête de la St Jean
23 juin 2015



Kermesse des écoles
30 juin 2015



Juillet

- 11 : San Cristau Sardanistes / "Ballade" de sardanes / Parking mairie
- 13 : CCFF / Grillades à 19h - Bal à 21h / salle Jean Thubert
- 14 : Mairie / Cérémonie du 14 juillet / place de la République et salle Jean Thubert
- 25 : La Goutte d'Eau / Concert Djembé / salle Jean Thubert

Août

- 1-2 : Mairie / Week-end de la Libération avec Bal le 1er à 21h / espace Couloumer (restauration rapide possible dès 19h)
- 22 : Mairie / Bal / salle Jean Thubert
- 30 : Bouling Club / Repas de fin de saison / salle Jean Thubert

Septembre

- 5 : San Cristau Sardanistes / "Ballade" de sardanes / parking mairie
- 6 : ACALM / Vide grenier
- 10 : Mairie / Réunion d'information / salle Jean Thubert à 19h
- 11 : Mairie / Hommage au sapeur Marc Codognet / Stèle
- 10 : Patrimoine / Conférence "La mode sous le 1er Empire" / salle Jean Thubert à 18h
- 25 : Envers du décor / Fête des Vendanges / salle Jean Thubert à 17h

Octobre

- 10 : APE / Cinéma / salle Jean Thubert à 14h
- 10 : ACALM / Concert / salle Jean Thubert à 20h
- 31 : APE / Halloween avec spectacle / salle Jean Thubert

Octobre ou novembre

Mairie / Inauguration mairie (date à fixer selon fin de travaux Espace Public)

Novembre

- 11 : Mairie / Cérémonie du 11 novembre / salle Jean Thubert
- 21 : Mairie / Accueil des nouveaux arrivants / salle Jean Thubert à 10h
- 21-22 : La Goutte d'Eau / Marché de Noël / salle Jean Thubert à partir de 17h
- du 27 au 29 : St Saturnin / Fête du village

Décembre

- 4-5 : Téléthon
- 5 : APE / Cinéma / aux écoles à 14h
- 6 : 1er tour des élections régionales / salle Jean Thubert
- 13 : 2ème tour des élections régionales / salle Jean Thubert
- 18 : Envers du décor / "Trivial Poursuit" ouverts aux enfants / salle Jean Thubert à 17h30

(sous réserve de nouvelles manifestations non connues à ce jour)

**Appel aux artistes
de Montesquieu**

**Bientôt 16 ans !
Pensez au recensement**

Comme toutes les années, nous lançons un appel aux artistes de Montesquieu-des-Albères pour illustrer la prochaine carte de vœux.

Nous vous rappelons que les œuvres proposées (peinture, sculpture, photo...) seront présentées aux enfants de l'école qui auront la lourde responsabilité de choisir.

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Contact :

Standard : 04 68 81 63 77

Site internet : www.cc-alberes-cote-vermeille.com

Mail : accueil@cc-alberescotevermeille.com

Adresse : Chemin Charlemagne

BP 90103

66700 ARGELES SUR MER

Pour de plus amples renseignements, le lien du site internet de la CCACVI est disponible sur le www.montesquieu-des-alberes.fr

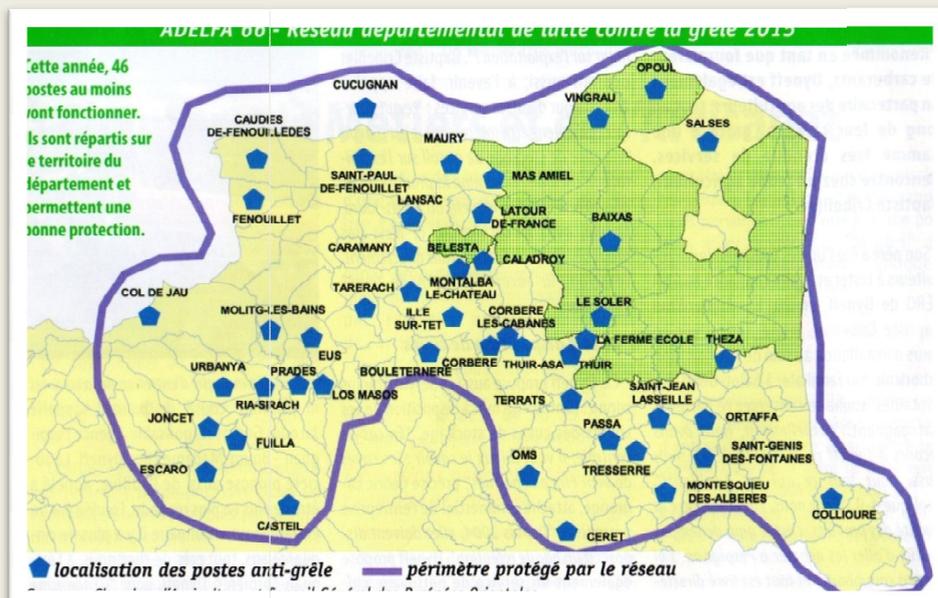
Campagne de protection grêle

Le réseau de postes "grêle" de l'Adelfa 66 est opérationnel depuis le 1er avril pour une nouvelle campagne de protection. La première alerte est intervenue le 19 avril. 46 postes actifs sont susceptibles d'être déclenchés en cas d'alarme météo.

La méthode employée est celle des générateurs au sel d'iodure d'argent. Les postes diffusent dans l'atmosphère des millions de noyaux d'iodure d'argent qui provoquent artificiellement la formation de petits grêlons qui tombent, soit sous forme liquide, car ils ont eu le temps de fondre, soit de taille plus réduite. Il s'agit donc de limiter les impacts d'une chute de grêle sur les cultures et les biens. Globalement, on constate une diminution des dégâts lorsque le réseau est actif.

La position des postes est stratégique : il faut ensemencher les nuages le plus tôt possible. Les postes sont tenus bénévolement par des agriculteurs ou par des employés communaux ou de coopératives du 1er avril au 15 octobre. L'un d'eux se situe à Montesquieu-des-Albères. Il est tenu par M. José PUJOL, propriétaire du Mas Rous.

Affiner les prévisions sans augmenter les risques, voilà l'enjeu pour l'Adelfa 66 car une alerte coûte cher. Lorsque les 46 postes sont allumés, il est diffusé l'équivalent de 3.300 € de solution d'iodure d'argent en une seule journée... Le budget annuel est d'environ 170.000 €. Mais c'est sans commune mesure avec le coût engendré par les catastrophes, comme celle connue par les Audois et les Gardois en juillet 2014.



Nuisances sonores

Nous recevons régulièrement les doléances de montesquivains qui se plaignent des nuisances sonores de leurs voisins. Nous rappelons donc l'*arrêté préfectoral 3560/2005 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage* qui prévoit les horaires suivants pour les travaux autorisés (construction, jardinage...) :

- **les particuliers :**

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

- **les professionnels :**

- du lundi au samedi de 7h à 20h
- interdits les dimanches et jours fériés

Une zone économique à Montesquieu-des-Albères

Il a fallu argumenter, négocier. Mais ça y est, la zone économique à Montesquieu n'est plus seulement un projet. Elle prend forme et permettra à nos artisans d'entreposer leur matériel sans occasionner de nuisances visuelles aux riverains.

Fermeture d'une classe

L'Académie nous a fait part de sa décision de fermer à nouveau une classe dans l'école de Montesquieu.

Nous ne pouvons nous y résigner et avons engagé un recours gracieux contre cette décision.

Malheureusement, une réponse défavorable vient de nous parvenir. Cette décision pourrait toutefois être modifiée si nous recevons de nouvelles inscriptions d'enfants.

Nous félicitons Mme PEYTAVI pour sa nomination en tant que directrice de l'école de Montesquieu-des-Albères. Elle sera accompagnée de 2 enseignants, dont Mme SUNYER.

Nous souhaitons bonne continuation dans leur nouvelle affectation aux 3 enseignants qui quittent notre école : Mmes BAUER et ENGROVA et M. GARCIA.

Une erreur s'est glissée dans le précédent Bulletin Municipal, dans la rubrique Etat Civil 2014.

M. SECONDE Jean n'a pas été mentionné dans la liste des décès.

Nous présentons toutes nos excuses à sa famille et ses proches.

Mairie

Grand rue

66740 Montesquieu-des-Albères

Tél. : 04 68 89 60 49

Fax : 04 68 89 75 87

Mail : mairie@montesquieu-des-alberes.fr

Site : www.montesquieu-des-alberes.fr

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h30 à 17h, fermé le mercredi après-midi